

COMMUNE DE VILLEMONTAIS

(loire)

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° ARR182023

Le Maire de la Commune de VILLEMONTAIS (Loire)
Vu le code de l'Administration communale,
Vu le code général des collectivités territoriales, les articles L 2212.1 L 2212.2 et suivants,
Vu les pouvoirs de police du Maire
Vu une cérémonie d'obsèques à l'église de Villemontais le samedi 25 Mars à 14 heures

ARRETE

ARTICLE 1

Le stationnement sera interdit du **samedi 25 Mars 2023 de 8 h 00 à 15 h 00**

- Sur la rue Antonin Vergiat du numéro 35 au numéro 53
- Sur la rue du Sabotier
- Place de l'Eglise

ARTICLE 2

La signalisation sera installée par la commune

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera transmis à :

- A la Gendarmerie de Villerest,

qui sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villemontais, le 23 mars 2023

Le Maire,
GAUME Marie Françoise

